



Uruguay : Privatisation de l'approvisionnement en eau



Face à une nouvelle loi, les mouvements pour la protection de la nature et de l'environnement en Uruguay craignent la privatisation et la commercialisation de l'eau comme bien collectif.

Uruguay : Privatisation de l'approvisionnement en eau –
Face à une nouvelle loi, les mouvements pour la protection de la nature et de l'environnement en Uruguay craignent la privatisation et la commercialisation de l'eau comme bien collectif. Cela fait de l'eau une marchandise que les investisseurs sont prêts à payer cher. La dépendance et l'appauvrissement de la population, en particulier des exploitations agricoles, est donc préprogrammée. Conclusion : Lorsqu'un gouvernement se préoccupe davantage des intérêts des grandes entreprises que de sa responsabilité de couvrir les besoins fondamentaux du peuple, la porte est ouverte au pillage de la population.

de ms./be.

Sources:

<https://amerika21.de/2017/10/188168/uruguay-protest-bewaesserungsgesetz>

Cela pourrait aussi vous intéresser:

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.